


**MAIRIE de SAINT-CANNAT**  
 13760

Séance du 20 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	16
Représentés	11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le quatorze septembre deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, J.P. VENTURINI, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, C. MARTIN, M.L. VOLAND, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : L. MAURIZIO représentée par Y. FALCHI, D. BARBIER représentée par M. GUILLET, G. SORBA représenté par A. RUBIOLO, A.L. FALQUERO représentée par J. LEVI VALENSI, S. BOULINGUEZ représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M. RIBES représenté par M. CATELIN, C. FREMY représentée par M.L. VOLAND, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par C. POULIQUEN, D. PETIT représenté par J. GERARD, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, C. BARRIERE représentée par J. PRUNARET.

A. RUBIOLO a été élue secrétaire.

N° 2023-052

Tarifs des services  
périscolaires et  
restauration  
municipale

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Les tarifs actuels des services périscolaires ont été définis par la délibération n°2021-050 en date du 22 juillet 2021.

Depuis 2 ans, une inflation très importante a renchéri le cout de notre marché de restauration scolaire avec la société API Restauration : +13,8%.

Et l'inflation sur les énergies a augmenté les couts de production sur une base très largement supérieure (environ +250%).

Concernant les tarifs des garderies et des études, ils n'ont pas évolué depuis 2015. L'inflation depuis 2018 (5 ans) est supérieure à 20%. Il est proposé d'actualiser ces tarifs de 20%.

Il est aussi proposé de créer une nouvelle catégorie de rationnaires, les personnels municipaux qui sont obligés de prendre leur repas sur leur lieu de travail pour raisons de service.

	Tarifs actuels	Tarif proposés	Majoration 30 %*
Restauration scolaire pour les enfants de maternelle et de primaire	3,60 €	4,00 € (+11,1%)	5,20 €
Repas adulte	5,20 €	5,90 € (+13,4%)	7,60 €
Personnel municipal obligé de manger sur place pour raisons de service	/	4,10 € (Prix nouveau)	
Garderie maternelle (matin ou soir)	2,50 €	3,00 € (+20 %)	3,90 €
Garderie et étude surveillée primaire (matin ou soir)	1,50 €	1,80 € (+20%)	2,30 €

\*En cas d'oubli d'inscription, le principe d'une majoration de 30 % est maintenue

Il est précisé que lors de grève, la Municipalité est parfois en mesure d'assurer seulement une garderie sur le temps de la pause méridienne, les parents fournissant les repas froids à leurs enfants. Dans ces situations, le tarif de l'accueil sur la pause méridienne sera celui d'une garderie.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- D'actualiser la grille des tarifs des services périscolaires et de la restauration municipale tel que présenté ci-dessus, à compter de la rentrée des vacances d'automne (lundi 6 novembre 2023).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
A.RUBIOLO

Le Maire,  
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture le : 26 SEP. 2023  
Affiché le : 26 SEP. 2023